

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 NOVEMBRE 2019 A 17h00**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie d'Allos à 18H00, sous la présidence de Madame Marie-Annick BOIZARD, Maire d'Allos, afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

CONSEILLERS PRESENTS : Marie-Annick BOIZARD (Maire), Danielle GUIRAND, Alberte VALLEE, Sylvain BARBOTIN, Philippe BIANCO, Jacques DALMASSO, Michel LANTELME, Julien MATHERON, Jean-Marc MICHEL, Stéphane PELLISSIER, Guillaume POUSTIS.

CONSEILLERS ABSENTS: Anne-Sophie GHELLA (pouvoir à Marie-Annick BOIZARD), Marc ELDIN (pouvoir à Danielle GUIRAND), François EYFFRED (pouvoir à Jacques DALMASSO), Serge ZORGNOTTI (pouvoir à Philippe BIANCO),

SECRETAIRE: Danielle GUIRAND.

1. APPROBATION DES COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 21 OCTOBRE ET DU 5 NOVEMBRE 2019.

Le compte rendu du 21 octobre 2019 est approuvé par 8 voix pour et 7 voix contre.
Le compte rendu du 5 novembre 2019 est approuvé par 7 voix pour et 8 abstentions.

2. CCAPV APPROBATION DE LA CLET N° 3.

La mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) consécutivement aux transferts de compétences opérés au profit de ce dernier ainsi qu'à chaque restitution de compétences aux communes. Elle se réunit obligatoirement la première année d'application du régime de la fiscalité professionnelle unique.

A l'issue de ce travail, il a été possible de valoriser les charges retournées aux communes. Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 5 abstentions, décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées n°3, qui arrête, pour chacune des compétences concernées, le montant des charges transférées ou retournées au 01/05/2018 et au 01/01/2019.

3. REMBOURSEMENT A LA CCAPV DES CHARGES D'ENTRETIEN D'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE AU RETOUR DE LA COMPETENCE AU 1/01/2019.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération communautaire séance du 17/12/2018 relative retour de la compétence facultative éclairage public aux communes à compter du 1er Janvier 2019.

Le décompte présenté par la Communauté de communes relatif à la facture de dépannage des points lumineux réalisés en Janvier 2019 il convient de se prononcer sur le remboursement de ces frais calculés au prorata du nombre de foyers par commune, soit un montant de 7 322,40 €

pour la commune d'ALLOS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 14 voix pour et 1 abstention, approuve ce remboursement.

4. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS : NAVETTES, DENEIGEMENT.

Vue la décision de la commission d'Appel d'Offre, à l'unanimité, d'attribuer le marché « Navettes » à son unique candidat, la S.A.R.L. J.A.G. HAUT VERDON VOYAGES, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le marché en accord cadre à bons de commande avec cette société.

Vue la décision de la commission d'appel d'offre d'attribuer, pour les marchés de déneigement, le lot 4 (Allos Centre ancien) à la SARL GIRIEUD et fils, et le lot 5 (Le Seignus) à la SARL Le Seignus TP, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les marchés en accord cadre à bons de commande avec ces 2 entreprises.

5. DIVERS TRAVAUX SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité, dans le cadre de la DSP VEOLIA de remplacer les travaux prévues d'installation de détecteurs 4 gaz par la mise en place d'une sonde NH4.

6. ACHATS DIVERS SERVICE TECHNIQUE.

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, de l'achat d'une étrave Bi-raclage pour équiper le Tractopelle JCB 3CX pour un montant de 19 440.00 € TTC.
- à l'unanimité de l'achat de deux paires de chaînes à neige pour équiper le Tractopelle JCB 3CX pour un montant de 3 700.80 € TTC.
- par 14 voix pour et 1 abstention, pour le remplacement de la pompe générale du réseau chaleur primaire, de l'achat d'une pompe double afin de sécuriser la distribution pour le montant de 3995.62 € TTC.
- par 11 voix pour et 4 abstentions de l'achat de sel de déneigement pour un montant de 2332.80 € TTC.
- à l'unanimité de l'achat d'une paire de chaînes à neige pour équiper le Chargeur LIEBHERR pour un montant de 1 758.00 € TTC.
- à par 2 abstentions et 13 voix pour, de l'achat de divers matériels pour l'entretien du village pour l'éta 2019-2020 d'un montant de 12 301,11 € TTC.
- à l'unanimité de la pose de gouttières sur l'ancienne scierie pour le montant de 3184,20 € TTC.

7. ACHATS DIVERS POLICE MUNICIPALE.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour :

- La remise en service caméras vidéo- surveillance pour 7238.92 €
- L'achat de tenue de police municipale et ASVP pour le montant de 2082.43 €

- La location de 3 caméras piéton pour une durée de 3 ans : loyer trimestriel 137.64 €

8. PATINOIRE DE LA FOUX : ACHAT AFFUTEUSE POUR PATINS, CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'AFFUTEUSE ET DES GROUPES DE FROID.

Le Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 abstention décide d'approuver l'achat d'une affuteuse automatique affectée à l'équipement patinoire de La Foux d'Allos, d'un montant de 4 557.60 € TTC ;

Le Conseil Municipal par 13 voix pour et 2 abstention décide d'approuver la mise en place d'un contrat d'entretien des installations de production de froid de l'équipement patinoire de La Foux d'Allos, et d'autoriser le Maire à signer le contrat d'un montant de 3 360.00 € TTC par an avec la société SERIFROID.

9. ALIMENTATION ELECTRIQUE CÂBLE ELECTRIQUE RESTAURANT D'ALTITUDE L'AUTAPIE.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour le remplacement du Câble.

10. VOIRIE : REGULARISATION DEVIS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE VIAL, ACHAT DE SIGNALISATION VERTICALE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mission de de la société VIAL pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (montage DCE,...) d'un montant de 950 € HT.

11. AUTORISATION DE SIGNER LES CONCESSIONS SUIVANTES: PATINOIRE, CIRCUIT SUR GLACE.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, décide d'approuver l'attribution du contrat de concession de la plateforme d'évolution gelée du plan d'eau de la base de loisirs d'Allos pour les prestations d'une école de conduite sur glace à FORMATION GROUPE 24 pour une durée d'une année.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 7voix contre, et 1 abstention, considérant la prépondérance de la voix du Maire, décide d'approuver l'attribution de la concession de la patinoire artificielle de La Foux d'Allos pour son exploitation, à M. Johan DURAND pour une durée de trois années et conformément au Cahier des Charges établi pour la consultation ;

12. AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS SUIVANTES : QUADS ELECTRIQUES, SALAGE VOIES COMMUNALES, STOCKAGE DE NEIGE TERRAIN LE PRADAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler la convention de mise à disposition de terrains et locaux communaux, à La Foux près de la patinoire, pour la pratique du circuit de véhicules électriques pour enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour renouveler avec le Conseil Départemental la convention de salage de certaines voies communales.

13. MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour la mise à disposition gratuite de locaux communaux durant la période hivernale 2019/20 :

- pour la Gendarmerie à la Foux d'Allos (postes, hébergement des troupes et renfort de gendarmes supplémentaires pour la semaine du Jour de l'An) : 1 local d'accueil du public, 1 local de bureau type T4, 4 studios, 2 appartements T2, 1 appartement T3 et 1 appartement T3 pour la semaine du 28 décembre 2019 au 4 janvier 2020;
- pour le médecin du Cabinet médical de la Foux : 1 appartement T3;
- A différentes périodes de l'année pour l'Office Municipal de Tourisme (bons de séjours, divers intervenants) : 1 appartement T3 à la Foux, 2 studios/T1 au Seignus. D'autres logements peuvent être mis à disposition exceptionnellement en cas d'évènementiel en fonction des disponibilités.

14. RECRUTEMENT RESPONSABLE SERVICE ANIMATION ET DIRECTION DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME.

Madame le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel par contrat à durée déterminée au poste de responsable du service animation de l'office de tourisme pour une période de 1 an maximale à compter du 16 décembre 2019 ;

Les missions confiées seront sous la direction de l'office de tourisme municipal :

- 1- Mise en œuvre de la stratégie événementielle
- 2- Elaboration du programme d'animations
- 3- Suivi administratif et financier des événements et animations
- 4- Assurer la régie de spectacles
- 5- Assurer l'encadrement du personnel

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de travail pour une période d'un an pour d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et tous documents afférents au recrutement.

Madame le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel par contrat à durée déterminée au poste de directeur de l'office de tourisme pour une période de 1 an maximale à compter du 1^{er} décembre 2019 ;

Les missions confiées seront :

- 1- Impulsion et pilotage de la politique touristique, et des relations publiques
- 2- Définition et pilotage de la politique de développement local
- 3- Maintien et renforcement de la classification et des labels de l'office de tourisme
- 4- Encadrement et management des équipes
- 5- Organisation générale de l'office de tourisme

Le Conseil Municipal décide par 14 pour et 1 abstention d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de travail pour une période d'un an pour d'un poste d'attaché territorial à temps complet et tous documents afférents au recrutement.

15. DEVIS PANIERS NOËL DU PERSONNEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'achat de paniers de Noël pour le personnel communal et les anciens de la commune pour un montant de

des devis à hauteur de 3 000€.

16. TAXE D'AMENAGEMENT "URBANISME" FIXATION DES TAUX.

Retiré de l'ordre du jour.

17. ACHAT TERRAINS PARCELLES FORESTIERES PLEYNET, RAJASSE, VALBOYERE.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention, d'approuver l'achat des parcelles d'une surface totale de 211 625 m² cadastrées :

- VALBOYERE A 333 et A334 ;

- PLEYNET ET RAJASSE A 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 362, 363, 379, 380, 381K, 381J, 384, 385, 386, 387, 388, 390, 392, 396, 400, 405, 406, 410, 411, 414, 415, 430, 431, 434, 435K, 435J, 436, 437, 441, 692, 693, et 694 ; d'approuver cet achat pour le montant de 30 236.00 €.

18. SUBVENTION COMMUNALE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU COL D'ALLOS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la participation financière de la commune à hauteur de 4500 € pour les travaux d'aménagement du Col d'Allos, à réaliser par le Département 04 dans le cadre des opérations du Schéma directeur des Espaces Naturels Sensibles ;

19. AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DE RECONDUCTION DE COMMUNICATION SUR LE SUPPORT TELEVISUEL "DICI TV MEDIA".

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour valider le contrat avec DICITV pour le montant de 7080 € HT.

20. VALIDATION DEVIS SERVICE ANIMATION (SPECTACLE DE NOEL)

Retiré avant avis Service animation .

21. Candidature au label CIEL ETOILE.

Le conseil municipal par 12 voix pour et 3 abstentions donne un avis favorable à la candidature « label Ciel Etoilé ».

22. DM n° 1 Budget RESEAU CHALEUR exercice 2019

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la Décision Modificative n° 1 du Budget Réseau Chaleur comme suit :

Article				DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT					
O11	61528	Entretien et réparations (prévu 2 000 € besoin 7 200 €)		6 000 €	
70	706	Vente de chaleur			6 000 €
TOTAL				6 000 €	6 000 €

23. DM n° 2 Budget OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME exercice 2019.

Le Conseil Municipal approuve, par 12 voix pour et 3 abstentions, la Décision Modificative n°2 du Budget de l'office Municipal de Tourisme comme suit :

Article				DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT					
O12		Charges de personnel		30 000 €	
	6541	Admission en non valeur produits irrécouvrables		150 €	
	70631	Produits à caractère sportif (inscriptions)			4 000 €
	7588	Autres produits (cotisations parutions)			14 700 €
	74748	Subvention de fonctionnement du budget principal			11 450 €
TOTAL				30 150 €	30 150 €

24. DM n° 5 Budget PRINCIPAL exercice 2019.

Le Conseil Municipal approuve, par 13 voix pour et 2 abstentions, la Décision Modificative n°5 du Budget principal comme suit :

Article				DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT					
O11	62876	Remboursement CCAPV frais éclairage public		8 000 €	
65	657363	Subvention fonctionnement budget office tourisme		5 000 €	
	65548	Autres contributions SDE		800 €	
	657351	Remboursement CCAPV conso EP 2018 50 %		20 000 €	
	657358	Part SDE bornes véhicules électriques		2 200 €	
70	70841	Remboursement frais personnel base			30 000 €
73	7381	Droits de mutation			6 000 €
				TOTAL	36 000 €
					36 000 €
Opération				DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT					
2138 – 127		Travaux chloration base		-7 000 €	
2031 – 127		Etude de faisabilité baignade plan d'eau		7 000 €	
2112		Achat foncier		15 000 €	
	10226	Taxes d'aménagement			15 000 €
				TOTAL	15 000 €
					15 000 €

25. DM n° 1 du Budget de la BASE DE LOISIRS exercice 2019.

Le Conseil Municipal approuve, par 14 voix pour et abstentions, la Décision Modificative n° 1 de la Base de Loisirs comme suit :

Chapitre				DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT					
O12	6215	Remboursement frais de personnel à commune (prévu 115 000 €)		30 000 €	
O11	627	Commissions chèques vacances		600 €	
O11	6236	Catalogues et imprimés		-600 €	
O11	61521	Entretien bâtiments		-2 000 €	
O11	6063	Petit équipement		-10 000 €	
	7588	Recettes entrées (prévu 152 140 € réalisé 170 480 €)			18 000 €
				TOTAL	18 000 €
					18 000 €

La séance est levée à 20h30